Borerde ®

FDS = Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 07/04/2022 Date de révision : 22/04/2024 Remplace la version du : 01/09/2023 Version : 1.2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Borerde ®
Nom chimique	: Colemanite
N° CE	: 817-854-2
N° CAS	: 1318-33-8
Code produit	: 100.598.000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'utilisation principale	: Usage industriel, usage professionnel
Utilisation de la substance/du mélange	: Engrais

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par : AGRINUTRIMENT
1 allée avalon
91000 ; Evry / mail : contact@agrinutriment.fr Tel . : +33 623315642
Site internet: www.agrinutriment.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	Centre Antipoison (ORFILA – France) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 – 7j/7)	Numéro d'urgence	ANGERS 02 41 48 21 21 BORDEAUX 05 56 96 40 80 LILLE 08 00 59 59 59 LYON 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY 03 83 22 50 50 PARIS 01 40 05 48 48 TOULOUSE 05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier, à condition qu'il soit manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identifiant du produit	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Colemanitec 2 - 4 mm	N° CAS : 1318-33-8 N° CE : 817-854-2	100	Non classé

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position permettant de respirer confortablement. Premiers secours après contact avec la peau : Laver la peau à grande eau.
Premiers secours en cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers secours en cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire disponible

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial requis

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié.
. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non d'urgence

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôles d'exposition/protection individuelle ».

6.2. Précautions environnementales

Éviter tout rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit par des moyens mécaniques.
Autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle et biologiques nationales

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bandes de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques appropriées

Mesures techniques appropriées :
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :
Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la

peau Protection de la peau

et du corps :
Porter des vêtements de protection adaptés

Protection des mains :
Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :
En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Mesures de contrôle de l'exposition

environnementale Mesures de contrôle

de l'exposition environnementale :
Éviter tout rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Gris.
Aspect	: Granulés.
Masse moléculaire	: 411,08 g/mol Source : Corporate Solution de Thomson Micromedex
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Sans objet
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Sans objet
Limite inférieure d'explosivité	: Sans objet
Limite supérieure d'explosivité	: Sans objet
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: Non disponible
pH de la solution	: Non disponible
Viscosité cinématique	: Sans objet
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Taille des particules	: Non disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (par inhalation) : Non classé
Corrosion/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
STOT - exposition unique : Non classé
STOT - exposition répétée : Non classé
Risque par aspiration : Non classé

Borerde ® (1318-33-8)	
Viscosité cinématique	Sans objet

11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement.
Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/le récipient conformément aux instructions de tri d'un collecteur agréé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Sans objet
N° ONU (IMDG) : Sans objet
N° ONU (IATA) : Sans objet
N° ONU (ADN) : Sans objet
N° ONU (RID) : Sans objet

14.2. Nom d'expédition ONU

Dénomination officielle de transport (ADR) : Sans objet
Dénomination officielle de transport (IMDG) : Sans objet
Dénomination officielle de transport (IATA) : Sans objet
Dénomination officielle de transport (ADN) : Sans objet
Dénomination officielle de transport (RID) : Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Sans objet

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Sans objet

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Sans objet

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Sans objet

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IMDG)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IATA)	: Sans objet
Groupe d'emballage (ADN)	: Sans objet
Groupe d'emballage (RID)	: Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre
Sans objet

Transport maritime
Sans objet

Transport aérien
Sans objet

Transport par voie navigable
Sans objet

Transport ferroviaire
Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Annexe XVII du règlement REACH (liste des substances soumises à restriction)

Non répertorié à l'annexe XVII du règlement REACH

Annexe XIV du règlement REACH (liste d'autorisation)

Non répertorié dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Non répertorié sur la liste des substances candidates REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Non inscrit sur la liste PIC (règlement UE n° 649/2012)

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Non inscrit sur la liste des POP (règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Non inscrit sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Réglementations nationales

Pays-Bas

Catégorie ABM : A(4) - faible danger pour les organismes aquatiques, peut avoir des effets dangereux à long terme dans le milieu aquatique
Liste SZW des substances cancérigènes : La substance n'est pas répertoriée
Liste SZW des substances mutagènes : La substance n'est pas répertoriée
Liste SZW des substances toxiques pour la reproduction – Allaitement : La substance n'est pas répertoriée
Liste SZW des substances reprotoxiques – Fertilité : La substance ne figure pas sur la liste
Liste SZW des substances reprotoxiques – Développement : La substance ne figure pas sur la liste

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications :
Révision complète de la fiche de données de sécurité.

Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
VL	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL	DNEL = niveau dérivé sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EC50	Concentration efficace médiane
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale médiane
LOAEL	Niveau le plus bas ayant entraîné un effet indésirable
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Niveau sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEL	Limite d'exposition professionnelle

Abréviations et acronymes :	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	PNEC = Concentration prédite sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	FDS = Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
ThOD	Demande théorique en oxygène (ThOD)
TLM	Limite de tolérance médiane
COV	Composés organiques volatils
N° CAS	Numéro du Chemical Abstract Service
N.O.S.	Non spécifié ailleurs
vPvB	zPzB = Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Sources des données : Site web de l'ECHA : Informations sur les substances enregistrées Manuel de chimie et de physique CRC Press Inc Fournisseurs d'informations Base de données BIG.

Autres informations : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et d'autres, nous déclinons toute responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.